

Consultation du BAPE sur la gestion de l'eau

QUESTION : Qu'en est-il de la destruction du barrage entre le petit des Cèdres et le grand lac des Cèdres ?

RÉPONSE :

Dans le cadre d'un programme d'aide de la fédération de la faune du Québec, le ministère avait accepté un projet d'aménagement d'une frayère par le milieu, il y a quelques années. Pour assurer une plus grande efficacité de la frayère, le ministère avait autorisé la destruction du barrage à castor. Près du barrage à castor, il y avait un barrage en ciment qui avait été érigé en 1960, selon les informations recueillies.

Une plainte à l'effet qu'un barrage a été défait fut déposée aux agents qui ont fait une inspection le 11 novembre 1998. Ils ont constaté que le barrage à castor a été défait; le barrage en ciment ne retenait pas l'eau parce que les castors avaient fait un barrage plus gros en aval.

Ils ont interrogés des gens pour apprendre le nom de la personne qui a défait en partie le barrage en ciment et les circonstances.

La conclusion des agents est à l'effet qu'il n'y a aucun dommage à l'habitat faunique, que l'eau suit son cours et que le niveau de l'eau est normal.

Direction régionale de l'Outaouais
Ministère de l'Environnement du Québec

1999-05-20